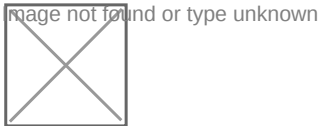




Responsabilité d'un gérant de bar

Par **Juliesotton**, le **30/10/2014** à **12:32**

Le gérant d'un bar est-il responsable d'homicide involontaire lors d'un coma éthylique d'un de ses clients ?



Par **alterego**, le **30/10/2014** à **15:53**

Bonjour,

C'est à la justice, compte tenu des informations dont elle dispose et des circonstances de le déterminer.

Oui, il peut arriver qu'il soit responsable. La logique veut qu'il refuse de servir de la "viande saoule".

Les condamnations de certains gérants de bar n'ont jamais été prononcées par hasard et ont été motivées.

Si vous connaissez le monde des bars et des alcoolos, les motifs ne vous échapperont pas.

Cordialement

Par **Juliesotton**, le **30/10/2014** à **20:49**

Merci pour votre réponse, bonne soirée